

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 19 mai 2023,

Secrétaire de séance : Patrick DRILHOLE

Étaient présents 43 titulaires, 1 suppléant, 8 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ, Claude BERNIARD, Christine CABON, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Philippe GARROTÉ, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Sami BOURI, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante de André BERNOS

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUE, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Dominique QUEHEILLE à Brigitte ROSSI, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : André BERNOS, David MIRANDE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOPE, Bernard AURISSET, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Muriel BIOT, Aurore GUEBARA, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

RAPPORT N° 230525-15-ADM-**Délégation d'actions d'intérêt métropolitain au Pays de Béarn pour la période 2023-2026**

J-L. ESTOURNES explique que conformément à l'article 5731-1 du Code général des collectivités territoriales, le Pays de Béarn conduit des actions d'intérêt métropolitain en vue de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale, sans préjudice des compétences des collectivités locales et de leurs établissements.

Dans ce cadre, le Pays de Béarn définit et met en œuvre des actions d'intérêt métropolitain dans les domaines visés par la charte de fondation : la promotion de l'identité du Béarn, le tourisme, le domaine universitaire et de la recherche, les transports, la politique culturelle et linguistique, le développement durable, la stratégie économique.

Chaque membre du Pays de Béarn demeure libre d'y participer et d'y contribuer financièrement. Les organes délibérants des Communautés membres se prononcent par délibérations concordantes sur l'intérêt métropolitain des actions qu'ils délèguent au Pays.

L'intérêt métropolitain d'une action signifie que celle-ci présente un intérêt commun et stratégique visant à la cohérence du territoire, qu'elle favorise les coopérations entre membres sur les enjeux territoriaux saillants, qu'elle contribue au rayonnement du Béarn ou qu'elle promeut un modèle de développement spécifique et durable.

Après une phase de structuration, le Pays de Béarn a mené un premier programme d'actions 2020-2022. Le rapport d'activités correspondant est ici annexé. Cette démarche fédératrice a permis de porter une quarantaine d'actions de coopération, entre les huit Communautés béarnaises, l'association du Montanerès et le Département des Pyrénées-Atlantiques. Le Conseil de développement, organe de représentation de la société civile, est par ailleurs un contributeur permanent au projet commun du Pays de Béarn.

Pour la période 2023-2026, une proposition de « feuille de route » a été débattue en Conseil du Pays de Béarn du 3 mars 2023 afin de redéfinir et de préciser les actions d'intérêt métropolitain. Cette proposition est aujourd'hui soumise à la délibération concordante de chacun des membres du Pays de Béarn. Structurée autour de trois axes stratégiques (promouvoir et accueillir / développer et attirer / anticiper et projeter), cette feuille de route demeure évolutive et pourra faire l'objet d'avenants pendant la période, le cas échéant.

Par la présente, la Communauté de communes du Haut-Béarn reconnaît d'intérêt métropolitain les actions précisées en annexe et délègue au Pays de Béarn leur mise en œuvre pour la période 2023-2026. L'ensemble de ces actions a été défini par le Pays de Béarn et chacune a fait l'objet de délibérations de son Conseil par tout ou partie de ses membres.

Sur le plan financier, la contribution statutaire du Pays de Béarn a été établie en moyenne à 1,15€/habitant en 2023, ce qui représente une contribution totale de 434k€ pour un budget prévisionnel d'1,259M€ (hors reprise de l'excédent), soit 34% du budget de fonctionnement seulement. En effet, les quatre exercices budgétaires de 2019 à 2022 ont démontré la capacité du Pays de Béarn à mobiliser de nombreux financements auprès de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département et d'autres partenaires encore.

Pour la période 2023-2026, la prévision budgétaire est considérée selon quatre typologies de dépenses :

- Le financement de l'équipe permanente mutualisée au service du dialogue territorial et de la mise en œuvre des actions déléguées (en 2023, 3 équivalents temps plein (ETP) pour les Groupes d'action locale et 4,8 ETP pour les actions d'échelle Béarn).
NOTA : 2 ETP sont par ailleurs mobilisés dans le cadre de la convention de service établie avec le syndicat mixte du Grand Pau pour la conduite de son Schéma de cohérence territoriale.
- Les prestations externalisées ou le recours à des contrats de projet(s) nécessaires à la mise en œuvre des actions déléguées ;
- Les participations aux opérations d'investissement, le cas échéant ;
- Les coûts de structure induits.

Pour la période, le prévisionnel financier intègre une variation de la masse salariale à effectif constant de 2%. La progression induite de la contribution statutaire moyenne ci-après détaillée à titre indicatif permettrait de couvrir les seules charges relatives à l'équipe permanente telle que définie plus haut, 50k€ d'actions externalisées par an ainsi que les frais de structure engendrés.

	2023	2024	2025	2026
Contribution statutaire moyenne (€/hab.)	1,15 €	1,17 €	1,20 €	1,22 €
Total au regard de la population 2023	434 000 €	442 680 €	451 534 €	460 564 €
Ingénierie actions Béarn	260 000 €	265 200 €	270 504 €	275 914 €
Ingénierie Groupes d'action locale (autofinancement "à la carte")	22 500 €	22 950 €	23 409 €	23 877 €
Actions externalisées	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Frais indirects	101 500 €	104 530 €	107 621 €	110 773 €
TOTAL	434 000 €	442 680 €	451 534 €	460 564 €

L'ensemble des autres actions déléguées, ainsi que toute action nouvelle, ne pourra par incidence être mis en œuvre qu'à la condition d'obtention de recettes extérieures ou questionnera les contributions statutaires des membres, annuellement débattues dans le cadre des orientations budgétaires.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **RECONNAIT** d'intérêt métropolitain les actions précisées en annexe ci-après et délègue au Pays de Béarn leur mise en œuvre pour la période 2023-2026.
- **APPROUVE** la délégation d'actions d'intérêt métropolitain au Pays de Béarn pour la période 2023-2026
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 25 mai 2023

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé PD

Signé BU

Patrick DRILHOLE

Bernard UTHURRY

ACTIONS DEFINIES PAR LE PAYS DE BEARN SOUMIS A DELIBERATIONS CONCORDANTES DE SES MEMBRES POUR DELEGATION 2023-2026		PERIODE PREVISIONNELLE DE REALISATION	DELIBERATION DE REFERENCE DU PAYS DE BEARN	MEMBRES AYANT VOTE LA DELIBERATION DE REFERENCE
AXE 1 : PROMOUVOIR ET ACCUEILLIR				
1	Animation et mise en œuvre du plan de communication	2023-2026	07/04/2023	Tous
2	Animation et mise en œuvre du schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristique	2023-2026	28/10/2022	Tous
3	Conduite d'une étude de conception d'une gamme de mobilier de signalétique touristique	2023-2024	28/10/2022	Tous
4	Conduite du dialogue compétitif relatif au projet de valorisation du camp de Gurs	2023-2024	07/04/2023	Tous
5	Réalisation de l'équipement de valorisation du camp de Gurs, le cas échéant	2025-2026	Selon résultats dialogue compétitif	
6	Animation et mise en œuvre du programme de valorisation de l'identité culturelle du Béarn	2023-2026	28/10/2022	Tous
7	Coordination et mise en œuvre du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région	2023-2027	18/02/2022	Tous
8	Conduite en tant que chef de file du projet SUDOE-RESPIR relatif à la valorisation du patrimoine culturel immatériel promu et reconnu par l'UNESCO, sous réserve de candidature retenue	2024-2026	28/10/2022	Tous
9	Coordination du partenariat avec l'Orchestre Pau Pays de Béarn, offre territoriale de résidences d'artistes en Béarn	2023-2026	28/10/2022	Tous
AXE 2 : DEVELOPPER ET ATTIRER				
10	Animation et mise en œuvre du schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	2023-2026	28/10/2022	Tous
11	Amorçage et animation d'une démarche de marketing économique, mobilisant tout partenaire potentiel et contribuant à la création d'une marque territoriale telle que prévue par délibération	2023-2026	18/10/2021	Tous
12	Co-organisation des journées nationales hydrogène dans les territoires	juin-23	03/03/2023	Pau Béarn Pyrénées / Lacq-Orthez
13	Participation à l'animation du dispositif Territoire d'industrie, via convention avec le GIP Chemparc	2023-août 2024	03/03/2023	Pau Béarn Pyrénées / Lacq-Orthez / Nord-Est Béarn / Haut-Béarn / Luys en Béarn / Béarn des Gaves / Vallée d'Ossau
14	Participation à la démarche de Gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriale dans le cadre du dispositif Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes, via convention avec le GIP Chemparc	2023	03/03/2023	Pau Béarn Pyrénées / Lacq-Orthez / Nord-Est Béarn / Haut-Béarn / Luys en Béarn / Béarn des Gaves / Vallée d'Ossau
15	Animation et mise en œuvre du Projet alimentaire territorial	2023-2025	07/04/2023	Tous
16	Animation et gestion du dispositif de développement local par les acteurs locaux (DLAL) du territoire de projet du Grand Pau	2023-2027	28/10/2022	Pau Béarn Pyrénées / Nord-Est Béarn / Luys en Béarn
17	Animation et gestion du dispositif de développement local par les acteurs locaux (DLAL) du territoire de projet Lacq-Orthez / Béarn des Gaves	2023-2027	28/10/2022	Lacq-Orthez / Béarn des Gaves
AXE 3 : ANTICIPER ET PROJETER				
18	Conduite du projet "la nuit sous un autre jour" et accompagnement des 40 Communes pilotes en partenariat avec le SDEPA	2023	10/12/2020	Tous
19	Conduite de l'étude relative à l'eau potable et au changement climatique en Béarn	2023-2025	28/10/2022	Tous
20	Animation du partenariat avec l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux : recherche-action "Habiter le Béarn"	2023-2024	18/02/2022	Tous
21	Suivi des contrats opérationnels de mobilité et animation de la gouvernance partenariale réunissant l'ensemble des autorités publiques compétentes en matière de mobilités	2023-2026	07/04/2023	Tous
22	Mise en œuvre de la convention de mise à disposition de services avec le syndicat mixte du Grand Pau : ingénierie pour l'animation et la révision du Schéma de cohérence territoriale	2023-2025	28/10/2022	Pau Béarn Pyrénées / Nord-Est Béarn / Luys en Béarn
23	Animation du Conseil de développement pour soutenir techniquement ses contributions au projet de territoire, au travers notamment d'une démarche de prospective territoriale	2023-2026	08/10/2021	Tous